

La dette en bons du Trésor a été contractée durant la période de dépression et de sécheresse des années 1930. La réclamation en matière de ressources naturelles embrasse la période de 1905 à 1930, époque durant laquelle celles-ci étaient sous la dépendance et l'administration du Dominion. Les principes généraux du règlement sont les suivants: 1° la partie de la dette provinciale en bons du Trésor qui représente des emprunts pour des fins autres que le secours direct ou agricole sera amortie en trente ans au moyen de paiements annuels également répartis, comprenant l'amortissement du principal et l'intérêt de 2½ p. 100, soit environ le coût d'emprunt du Dominion durant une période équivalente; et 2° la moitié de la partie du total de la dette provinciale en bons du Trésor qui représente des emprunts pour secours direct ou agricole sera amortie, et l'autre moitié sera remboursée sur une base exigeant l'amortissement du montant total par versements annuels égaux durant une période de trente ans, sans intérêt. Dans le cas de la Saskatchewan, le montant annulé comprend un certain montant d'intérêt capitalisé en ce qui concerne les bons du Trésor pour fins de secours.

PARTIE III.—RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

Section 1.—Développement du statut extérieur du Canada

L'évolution des relations extérieures du Canada se manifeste par l'expansion de son ministère des Affaires extérieures. Une revue de l'organisation et de l'expansion de ce ministère paraît aux pp. 80-85 de l'*Annuaire* de 1945.

Section 2.—Le Canada et les Nations Unies*

Un exposé de l'organisation des Nations Unies et de la place que le Canada y occupe paraît aux pp. 84-88 de l'*Annuaire* de 1946. Le sujet est repris ci-dessous.

Contribution du Canada en 1947

L'Organisation des Nations Unies continue en 1947 de former les organismes auxiliaires dont elle a besoin pour s'acquitter de ses nombreuses responsabilités politiques, sociales et économiques. Pendant que s'effectue cette évolution constitutionnelle, une somme considérable de travail est aussi accomplie en ce qui concerne la préparation d'enquêtes préliminaires sur certains problèmes particuliers, l'examen détaillé de ces problèmes par les délégués et l'adoption de vœux recommandant aux États membres l'adoption de certaines lignes de conduite communes. C'est dans le domaine politique que l'ONU rencontre ses problèmes les plus ardues. Les différends quant à la base de la méthode de scrutin au Conseil de sécurité et l'antagonisme politique parmi les membres permanents entravent l'étude objective des disputes et empêchent le Conseil de les régler d'une main ferme.

Suivant son principe, le Canada continue d'appuyer l'ONU en 1947. Ses hommes d'État soulignent que l'établissement de la sécurité collective constitue le seul véritable espoir d'assurer la paix mondiale. Ils reconnaissent les nombreuses faiblesses de l'Organisation, mais ils affirment que les nations membres devraient s'attaquer avec vigueur et détermination à la tâche de les faire disparaître. Conscient des faiblesses du Conseil de sécurité, le Canada accepte d'en faire partie et se prépare à contribuer au bon fonctionnement de cet organisme. En même temps, les délégués du Canada à l'Assemblée générale expliquent clairement que si le Conseil n'est pas à la hauteur de ses responsabilités, l'Assemblée générale devra user davantage de ses prérogatives dans le domaine de la sécurité internationale.

* Préparé par la Division des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures, Ottawa.